

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **14 octobre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

**Étaient présents** : BADAIRE Colette, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine (arrivée en cours de séance), JOUAN-TRAMPLER Danièle, GOURMELEN Mireille, PICARD François, PUNCH Isabelle, SIMON Patrick, TESSON Thierry, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

**Étaient absents** : BONVALET Joëlle (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), MARCINKOWSKI Marie- Andrée (pouvoir à BADAIRE Colette), MOTTELAY Christian (pouvoir à THOMASSE Daniel) et RIQUART Annette, (pouvoir à PICARD François).

Lors de l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2019, Madame PUNCH Isabelle demande à ce qu'une lettre soit ajoutée dans la délibération retraçant les questions diverses n°2019/094 sur le prénom de Madame DE SLOOVERE Françoise et non « François » comme retranscrit.

### **INSTALLATIONS CLASSEES – CONSULTATION DU PUBLIC – LABORATOIRES GILBERT – 2019/095**

Monsieur le Maire présente l'arrêté du Préfet du Calvados diligentant une consultation du public dans le cadre de la demande formulée par le Laboratoire Gilbert sis à Hérouville-Saint-Clair pour l'installation de fabrication, conditionnement et entreposage de produits pharmaceutiques.

Monsieur le Maire indique que ce projet n'a fait l'objet d'aucune réunion publique et d'aucune information de la part des Laboratoires Gilbert préalable à la saisine du Préfet.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal cette demande conformément à ce qui est stipulé dans l'arrêté préfectoral, la Commune de Biéville-Beuville étant concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec une abstention de Madame PUNCH Isabelle,

EMET un avis favorable sur l'installation de fabrication, conditionnement et entreposage, de produits pharmaceutiques par les Laboratoires Gilbert, sis 928 avenue du Général de Gaulle à Hérouville-Saint-Clair ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

### **MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES ENTRE EPRON ET BIEVILLE-BEUVILLE – ANNULATION DE LA DEMANDE ET FIN DE LA PROCEDURE – 2019/096**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 17 mars 2014, du 7 septembre 2015 puis du 9 septembre 2019 et fait part des informations émanant d'une réunion avec le Maire d'Epron, Monsieur le Président de Communauté Urbaine Caen la Mer et la Société d'Economie Mixte Normandie Aménagement en charge de l'aménagement du Plateau Nord sur Epron. Il apparaît que le projet porté par la Commune d'Epron et Normandie Aménagement ne prévoit plus d'habitat sur le secteur concerné et de ce fait ne correspond plus à l'accord initial à l'origine de cette demande de modification de limites communales.

Monsieur le Maire, en accord avec Monsieur le Maire d'Epron, demande au Conseil Municipal l'annulation de la démarche visant à céder à la commune d'Epron une partie du territoire de la commune de Biéville-Beuville, les conditions initiales n'étant plus d'actualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de demander à Monsieur le Préfet d'annuler toute la démarche engagée pour modifier les limites communales en raison de la nature même du projet d'aménagement décidé par la Commune d'Epron.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

Arrivée de Madame DIOUF Ghislaine.

### **CREATION DU POLE ENFANCE JEUNESSE ET ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – AVENANT N°1 LOT 2 – 2019/097**

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1 avec l'entreprise JONES TP pour le lot n°2 concernant la création du pôle enfance jeunesse et l'isolation thermique de l'école élémentaire et du local associatif.

Cet avenant porte sur une demande complémentaire faite à l'entreprise afin de fournir et mettre en œuvre du béton désactivé. Le montant de cet avenant est de 4 335.00 € HT en plus-value.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant en plus-value à hauteur de 4 335.00 € HT sur la partie Pôle enfance jeunesse ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**CREATION DU POLE ENFANCE JEUNESSE ET ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE  
ELEMENTAIRE – AVENANT N°1 LOT 4 – 2019/098**

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1 avec l'entreprise CETEC pour le lot n°4 concernant la création du pôle enfance jeunesse et l'isolation thermique de l'école élémentaire et du local associatif.

Cet avenant porte sur une demande complémentaire faite à l'entreprise afin de créer une ossature primaire pour bardage simple peau. Le montant de cet avenant est de 1 189.50 € HT en plus-value.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant en plus-value à hauteur de 1 189.50 € HT sur la partie Pôle enfance jeunesse ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**CREATION DU POLE ENFANCE JEUNESSE ET ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE  
ELEMENTAIRE – AVENANT N°1 LOT 12 – 2019/099**

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1 avec l'entreprise PIERRE PEINTURE pour le lot n°12 concernant la création du pôle enfance jeunesse et l'isolation thermique de l'école élémentaire et du local associatif.

Cet avenant porte sur une demande complémentaire faite à l'entreprise pour peinture sur ouvrages béton extérieurs et peinture de la cheminée en briques. Le montant de cet avenant est de 1 298.00 € HT en plus-value.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant en plus-value à hauteur de 1 298.00 € HT sur la partie Pôle enfance jeunesse ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL : SECTEUR AUTOMOBILE – N°2019/100**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Groupe Polmar sollicitant l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical cinq jours en 2020. Un consensus entre tous les concessionnaires a été trouvé pour les dates suivantes :

Dimanche 19 janvier 2020

Dimanche 15 mars 2020

Dimanche 14 juin 2020

Dimanche 11 octobre 2020

Dimanche 29 novembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un vote contre de TESSON Thierry, à la majorité absolue,

AUTORISE les concessionnaires automobiles situés sur le territoire communal à déroger à la règle du repos dominical les dimanches 19 janvier – 15 mars – 14 juin - 11 octobre et 20 novembre 2020,

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 : REVERSEMENT DE LA PART DE DROIT COMMUN DU FPIC –  
2019/101**

Objet de la dépense	Augmentation des crédits	
	Article	Sommes
Reversement du FPIC – Fonds national de Péréquation Intercommunales et Communales	739223 D	+ 2 294 €
	73111 R	+ 2 294 €

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS DE LA COMMUNE – N° 2019/102**

Monsieur le Maire rappelle le montant inscrit au budget primitif 2019 pour le Centre Communal d'Actions sociales de la commune.

Une délibération est nécessaire afin de procéder au mandatement sur le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser le montant de 3 000 € sur le budget du CCAS conformément au vote du Budget Primitif 2019 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à l'application de cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES– N°2019/103

**Monsieur le Maire** fait part de la signature de l'acquisition foncière pour la création du cheminement piéton des Hauts du Golf ; Monsieur le Maire rappelle que cette signature est attendue depuis au moins trois années. Les travaux de création de la sente piétonne pourront être inscrits au Budget 2020.

**Madame DE SLOOVERE Françoise** fait part de la mise en place d'un menu végétarien une fois par semaine au restaurant scolaire et indique que le dernier menu a été très apprécié par les enfants.

Mme DE SLOOVERE Françoise annonce que la bascule de la bibliothèque dans le réseau de lecture publique de Caen la Mer est effectué ; il est nécessaire pour en bénéficier de refaire sa carte d'adhérent.

**Monsieur THOMASSE Daniel** indique que les travaux réalisés dans le cadre des crédits du droit de tirage en investissement sont achevés ; il existe un reliquat à engager en section de fonctionnement afin que ces crédits ne soient pas perdus. Ce montant pourra être utilisé pour des chantiers urgents. Les travaux rue des tailleurs de pierre sont presque achevés, reste à envisager la remise à niveau du réseau eaux usées.

**Monsieur TESSON Thierry** demande ce qu'il en est des travaux au niveau de l'ancienne poste. Monsieur le Maire va reprendre contact avec le promoteur.

**Monsieur SIMON Patrick** indique que l'éclairage public n'est pas allumé le soir alors que la nuit est tombée ; Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'un problème de cellule électrique à vérifier.

Monsieur SIMON fait part d'un affaissement des clôtures le long du chemin de Beauregard au-dessus de la RD 60. Les services de Caen la Mer vont être avisés rapidement de ce problème.

**Madame JOUAN-TRAMPLER Danielle** se réjouit de la page entière consacrée à la commune dans la dernière édition du journal Liberté le Bonhomme libre.

**Monsieur BRODIN Jacques** demande ce qu'il en est de l'aménagement de la Vallée du Dan ; Monsieur le Maire indique que les aménagements envisagés par le Conseil Départemental n'ont pas aboutis en raison du refus ou de l'impossibilité de rentrer en contact avec les propriétaires des rives de la Vallée du Dan. Deux campagnes ont été menées et le Conseil Départemental ne souhaite pas engager des démarches d'expropriation. Cette Vallée reste néanmoins un espace protégé qui permet de préserver ce site remarquable doté d'une grande richesse archéologique.

**Monsieur VIEL Philippe** demande si les analyses de la qualité de l'air dans les écoles ont été réalisées ; Monsieur THOMASSE indique que les analyses ont été faites.

**Monsieur CHAUVOIS Christian** invite chacun à prendre connaissance du résultat de l'élection du CMJE ; Constance PAILLEY-PORET est la nouvelle Présidente, Chloé COLIGNY et Alban LEGROS sont Vice-présidents.

Monsieur CHAUVOIS donne la liste des parrains/marraines :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - Dominique VINOT-BATTISTONI | Constance PAILLEY-PORET                  |
| - Françoise DE SLOOVERE      | Juline VENIARD                           |
| - Christian CHAUVOIS         | Benjamin PAILLEY-PORET et Astrid PATUREL |
| - Colette BADAIRE            | Ninon MARTIN-PASQUIER                    |
| - Daniel THOMASSE            | Ambre THULLIER-HAMEL                     |
| - Joëlle BONVALET            | Yseult ILONGO-I-BWENDE                   |
| - Jacques BRODIN             | Gabin JONCOURT                           |
| - Anne CASALS-DETALLE        | Elia RONCEN                              |
| - Ghislaine DIOUF            | Hélène COCHEPIN et Marie-Lou MAHEUST     |
| - Mireille GOURMELEN         | Axel DINEUR                              |
| - Marie-Andrée MARCINKOWSKI  | Ilana FOUDA                              |
| - Christian MOTTELAY         | Juliette CLAIS                           |
| - François PICARD            | Noah MANTIN                              |
| - Isabelle PUNCH             | Romane BOULENT et Ewen JONCOURT          |
| - Annette RIQUART            | Chloé COLIGNY                            |
| - Patrick SIMON              | Selya HAMEL                              |
| - Thierry TESSON             | Emmy FOUCAULT                            |
| - Gérard THULLIER-HAMEL      | Ilona LECOINTE                           |
| - Danielle TRAMPLER-JOUAN    | Romane BERGERIOUX                        |
| - Philippe VIEL              | Alban LEGROS                             |

**Madame BADAIRE Colette** présente les nombreux thèmes imaginés par les enfants du CMJE pour le carnaval 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h49.**